

NOTICE EXPLICATIVE Demande de certificat de conformité aux Bonnes Pratiques de Fabrication des produits cosmétiques pour l'export sur demarchessimplifiees.fr

Cette demande de certificat est prévue à l'article R. 5131-2 du Code de la Santé Publique et précisée par la décision DG du 4 janvier 2021 fixant la liste des informations contenues dans cette demande.

Le décret n°2020-1337 du 2 novembre 2020 introduit l'article R. 5131-2 dans le Code de la Santé Publique. Cet article prévoit que l'ANSM peut délivrer à tout établissement réalisant une activité de fabrication ou de conditionnement qui en fait la demande un certificat attestant qu'il respecte les bonnes pratiques de fabrication des produits cosmétiques.

Dans le cas où un établissement sous-traite la fabrication et/ou le conditionnement des produits destinés à l'export, la demande est initiée par l'établissement qui fabrique et/ou conditionne ces produits.

Le certificat est destiné uniquement à des fins d'exportation de produits cosmétiques vers un état tiers (hors Union européenne et non parties à l'accord sur l'Espace économique européen). Ce certificat est valide 3 ans.

La liste des informations contenues dans la demande de certificat ainsi que le modèle du certificat sont fixés par la décision du 4 janvier 2021 de la Directrice générale de l'ANSM, disponible sur le site internet de l'ANSM.

Le dossier de demande est transmis via une plateforme en ligne dédiée (demarches-simplifiees.fr). Cette notice explicative, disponible sur le site internet de l'ANSM, explique les étapes pour le dépôt et le traitement d'un dossier.

Les documents transmis seront évalués par rapport aux exigences des BPF décrites par l'ISO 22716.

Par ailleurs, l'instruction de la demande de certificat de bonnes pratiques de fabrication prévue à l'article R. 5131-2 du code de la santé publique donne lieu au versement d'une redevance. A cet effet, le décret n° 2020-1800 du 30 décembre 2020 a inséré un article D. 5321-8 dans le code de la santé publique qui prévoit le versement d'une redevance relative à la demande de certificat.

Le montant de la redevance est fixé à 1400 euros par demande de certificat facturé à l'établissement bénéficiaire.

Afin de permettre aux industriels concernés de s'acquitter de la redevance due pour chaque certificat, un titre de perception leur sera adressé par le ministère chargé de la santé.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter nos services à BPF.COS@ansm.sante.fr



Table des matières

1. Accéder demarch	au lien vers le formulaire pour le dépôt d'une demande de certificat sur es-simplifiees.fr	2
A. Accéd	ler au lien vers le formulaire	2
B. Se co	nnecter à demarches-simplifiees.fr	2
2. Déposer	un dossier	4
A. Page	d'accueil de la démarche	4
B. Remp	lir le formulaire	4
Renseigr	ner les champs	4
Déposer	un document en pièce-jointe (max 20Mo par fichier)	5
Attention décrites p nommée	: Les pièces justificatives seront évaluées selon les exigences des BPF par l'ISO 22716. Celles-ci doivent être transmises en format PDF et s comme suit :	5
C. Enreg	istrer le dossier en brouillon (si besoin)	5
D. Dépos	ser le dossier	6
3. Accéder	au suivi de mon dossier	7
A. Prése	ntation du tableau de bord	7
B. Les di	fférents statuts d'un dossier	7
Brouillon	······	7
En consti	ruction	7
En instru	ction	7
Accepté/	Refusé	7
C. Modifi	er un dossier (si besoin)	8
D. Utilise	r la messagerie pour contacter le service instructeur1	0



1. Accéder au lien vers le formulaire pour le dépôt d'une demande de certificat sur demarches-simplifiees.fr

A. Accéder au lien vers le formulaire

Accéder au formulaire avec le lien indiqué sur le site de l'ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé	+ Accéder au formulaire	de déclaration sur la platefor	me Démarches simplifiées (l	<u>DS)</u>	
Î	Demande de certi cosmétiques pour	ficat de conformité r l'export	aux Bonnes Pratiqı	ues de Fabrication d	es produits
Qui sommes-nous ?	Ce certificat est destiné unique économique européen).	ement à l'exportation de produits c	cosmétiques vers un État tiers (he	ors Union européenne et ne faisant	pas partie de l'Espace
Actualités	Modalités pour obtenir	un certificat BPF			
Disponibilité des produits de santé	 La liste des informations à l'ANSM du 04/01/2021. 	transmettre pour la demande de c	ertificat ainsi que le modèle du c	ertificat sont fixés par décision de	la Directrice générale de
Vos démarches	 Les documents demandés feront l'objet d'une évaluation 	pour la qualité couvrent certains c on.	hapitres de l'ISO 22716 relative a	ux bonnes pratiques de fabricatior	n des produits cosmétiques et
E Documents de référence	Une notice explicative expli-	que les étapes pour le dépôt et le	traitement d'un dossier	Secier (11/01/2021)	
Informations de sécurité	+ La demande doit être t	ransmise sur Démarches-sim	plifiées.fr	SSSICI (11/01/2021)	
Dossiers thématiques	Pour toute question compléme	entaire, veuillez contacter nos serv	ices à <u>BPF.COS@ansm.sante.fr</u>		
Espace presse					
Contactez-nous	Qui sommes-nous ?	Informations de sécurité	Vos démarches	Dossiers thématiques	Contactez-nous
ttps://ansm.sante.fr	L'ANSM en bref Notre rôle dans le système	Lancer une alerte Déclarer un effet indésirable	Industriels Professionnels de santé	Disponibilités des produits	Espace Presse Rejoignez-nous

B. Se connecter à demarches-simplifiees.fr

Connectez-vous avec le compte existant en cliquant sur « J'ai déjà un compte » puis rentrez l'e-mail et le mot de passe de connexion.

Dans le cas d'un mot de passe oublié, suivre les instructions de demarches-simplifiees.fr





ANSM - Déclaration des établissements cosmétiques en vue d'obtenir un certificat BPF pour l'export

L'instruction de la demande de certificat de bonnes pratiques de fabrication prévue à l'article R. 5131-2 du code de la santé publique donne lieu au versement d'une redevance.

Le décret n° 2020-1800 du 30 décembre 2020 a inséré un article D. 5321-8 dans le code de la santé publique qui prévoit le versement d'une redevance relative à la demande de certificat.

Le montant de la redevance est fixé à 1400 euros par demande de certificat.

Afin de permettre aux industriels concernés de s'acquitter de la redevance due pour chaque certificat, un titre de perception leur sera adressé par le ministère chargé de la santé.



Avec FranceConnect

France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect
Qu'est-ce que FranceConnect ?
 OU
Créer un compte demarches-simplifiees.fr
J'ai déjà un compte



ANSM - Déclaration des établissements cosmétiques en vue d'obtenir un certificat BPF pour l'export

L'instruction de la demande de certificat de bonnes pratiques de fabrication prévue à l'article R. 5131-2 du code de la santé publique donne lieu au versement d'une redevance.

Le décret n° 2020-1800 du 30 décembre 2020 a inséré un article D. 5321-8 dans le code de la santé publique qui prévoit le versement d'une redevance relative à la demande de certificat.

Le montant de la redevance est fixé à 1400 euros par demande de certificat.

Afin de permettre aux industriels concernés de s'acquitter de la redevance due pour chaque certificat, un titre de perception leur sera adressé par le ministère chargé de la santé.

Connectez-vous

Avec FranceConnect

France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier FranceCor	avec nnect
Qu'est-ce que France	eConnect ?
OU	
Email (nom@site.com)	
Mot de passe (8 caractères mir	nimum)
Se souvenir de moi	Mot de passe oublié ?
Se connect	rer

Vous êtes nouveau sur demarches-simplifiees.fr ?

Trouvez votre démarche

2. Déposer un dossier

Il est recommandé d'avoir l'ensemble des documents exigés avant de démarrer la démarche.

A. Page d'accueil de la démarche

Le formulaire est destiné à un établissement possédant un numéro SIRET.

La première information demandée est le numéro SIRET permettant de récupérer des informations juridiques et financières auprès de l'Insee et d'Infogreffe.

Renseigner le numéro SIRET de l'établissement concerné par la délivrance du certificat et cliquer sur le bouton « Valider ». Un récapitulatif des informations récupérées apparait.



ANSM - Déclaration des établissements cosmétiques en vue d'obtenir un certificat BPF pour l'export

L'instruction de la demande de certificat de bonnes pratiques de fabrication prévue à l'article R. 5131-2 du code de la santé publique donne lieu au versement d'une redevance.

Le décret n° 2020-1800 du 30 décembre 2020 a inséré un article D. 5321-8 dans le code de la santé publique qui prévoit le versement d'une redevance relative à la demande de certificat.

Le montant de la redevance est fixé à 1400 euros par demande de certificat.

Afin de permettre aux industriels concernés de s'acquitter de la redevance due pour chaque certificat, un titre de perception leur sera adressé par le ministère chargé de la sonté. <section-header><section-header><section-header>

Vérifier les informations relatives à l'établissement, <u>notamment la</u> <u>dénomination et l'adresse</u>. Si les informations sont correctes, cliquer sur le bouton « Continuer avec ces informations ». SINON, <u>se rapprocher des</u> <u>services Infogreffe et/ou INSEE</u>. NB : Le certificat BPF pour l'exportation est édité à partir des données de l'INSEE et/ou Infogreffe. Aucun certificat ne sera réédité a posteriori.

B. Remplir le formulaire

Renseigner les champs

Attention : les champs à côté desquels figure un astérisque sont obligatoires. Le dépôt du dossier est conditionné au remplissage de ces champs.



Suivez notre actualité sur :

ansm.sante.fr | 🐚 😏 @ansm

Suivez notre actualité sur :

ansm.sante.fr | 🐚 😏 @ansm

Compléter l'ensemble des champs obligatoires.

Déposer un document en pièce-jointe (max 20Mo par fichier)

Attention : Les pièces justificatives seront évaluées selon les exigences des BPF décrites par l'ISO 22716. Celles-ci doivent être transmises en format PDF et nommées comme suit :

1 Déclaration engagement_Nom de l'établissement¹

- 2 Liste des procédures_Nom de l'établissement ou 2 manuel qualité_Nom de l'établissement
- 3 Organigramme_Nom de l'établissement²
- 4 Hygiène du personnel_Nom de l'établissement
- 5 Nettoyage équipements et locaux_Nom de l'établissement³
- 6 Production eau_Nom de l'établissement⁴
- 7 Contrôle MP/AC/vrac/PF_Nom de l'établissement
- 8 Libération PF_Nom de l'établissement
- 9 Gestion NC_Nom de l'établissement
- 10 Audits internes_Nom de l'établissement

Pour chaque document demandé, cliquer sur « Choisir un fichier », sélectionner un fichier puis cliquer sur « Ouvrir ». Le nom du fichier sélectionné apparait à côté du bouton « Choisir un fichier », la pièce est alors enregistrée.

Si pour l'information demandée aux points 5, 6 et 7, plusieurs procédures s'y rapportent, il est possible de les ajouter après en avoir vérifié la pertinence afin de limiter le nombre de pièces jointes. Pour ajouter des procédures, cliquer sur « + Ajouter des éléments ».

Remarque :

- Lorsque qu'une procédure correspond à plusieurs champs, la nommer selon la nomenclature présentée ci-dessus.
- 2) Lorsque plusieurs documents sont joints pour un même champ :
 - Exemple : 7-1 Contrôle MP_Nom de l'établissement 7-2 Contrôle MP Nom de l'établissement
 - 7 Contrôle AC Nom de l'établissement

Compléter la partie « Autres informations utiles pour l'ANSM » (si besoin)

Il est recommandé de préciser :

- Les acronymes spécifiques à l'établissement non référencés dans les procédures ;
- Dans le cas où un champ est non applicable, indiquer la raison du non dépôt de documents.

C. Enregistrer le dossier en brouillon (si besoin)

À tout moment le dossier peut être enregistré en brouillon. Le mode brouillon permet d'enregistrer automatiquement les informations renseignées dans le formulaire sans qu'il ne soit visible par le service instructeur.

Le brouillon est accessible depuis l'espace personnel et peut être complété à tout moment (cf. définition dans la section 3B.).

¹ Les certificats ISO 22716 délivrés par une tierce partie ne sont pas acceptés.

² L'organigramme doit contenir les effectifs indicatifs par domaine d'activité.

³ La procédure demandée doit inclure les programmes de nettoyage des équipements de production. Toute procédure relative aux programmes de maintenance n'est pas acceptée.

⁴ La procédure demandée doit présenter un plan de surveillance de la qualité de l'eau utilisée pour la fabrication des produits.

Toute procédure relative à la maintenance des installations de production d'eau n'est pas acceptée.



D. Déposer le dossier

<u>Une fois le dossier complété</u>, cliquer sur le bouton « Déposer mon dossier » afin de le transmettre au service instructeur.

choix multiples, vedillez selectionnel rensemble des activites pratiquees dans retablissement.
✓ Fabrication
Conditionnement
Déclaration d'engagement de conformité aux bonnes pratiques de fabrication *
Fichier test.pdf supprimer remplacer
Liste des procédures couvrant les exigences décrites par les BPF ou manuel qualité *
Fichier test.pdf supprimer remplacer
Organigramme fonctionnel permettant la compréhension de l'organisation et du fonctionnement de la société, avec les effectifs indicatifs par domaine d'activité <i>indicatifs</i> Fichier test.pdf (supprimer) (remplacer)
Procédure hygiène du personnel *
Fichier test.pdf supprimer remplacer
Procédure de nettoyage et de désinfection des équipements et des locaux
Votre brouillon est automatiquement enregistré. En savoir plus

Un e-mail automatique de confirmation est envoyé à l'adresse précédemment renseignée.

Dernier message

Email automatique	le 21 avril à 14 h 39
[Votre dossier nº 1626501 a bien été déposé (ANS cosmétiques en vue d'obtenir un certificat BPF por	GM - Déclaration des établissements ur l'export)]
Bonjour,	
Votre dossier nº 1626501 a bien été déposé .	
Dans l'attente d'un retour de l'ANSM, nous vous de le dossier soumis.	emandons de ne pas modifier
Cordialement,	
Pôle Inspection en surveillance du marché - Direct	ion de l'inspection

Le dossier passe alors du statut « Brouillon » au statut « En construction ». Il est visible par l'administration mais reste modifiable. Il n'est recommandé de modifier son dossier que si l'ANSM le demande. Attention, il se peut que les messages envoyés par l'ANSM, depuis la plateforme, se retrouvent dans vos courriers indésirables.



3. Accéder au suivi de mon dossier

A. Présentation du tableau de bord

En se connectant sur demarches-simplifiees.fr, les onglets « Mes dossiers » et « Dossiers invités » sont accessibles.

B. Les différents statuts d'un dossier

Brouillon

Une fois la démarche effectuée et le dossier enregistré, celui-ci reste au statut de brouillon tant qu'il n'est pas déposé.

En construction

Après avoir été déposé, le dossier passe au statut « En construction ». A ce stade, le dossier reste consultable et modifiable. Toutefois, il n'est recommandé de modifier votre dossier uniquement dans le cas où l'ANSM le demande et de vérifier vos courriers indésirables.

En instruction

Le dossier passe au statut « En instruction » lorsqu'il est pris en charge par le service compétent. A ce stade, le dossier reste consultable mais n'est plus modifiable.

Un second e-mail automatique est adressé lorsque le dossier est en cours de traitement.

Email automatique

[Votre dossier nº 1626501 va être examiné (ANSM - Déclaration des établissements cosmétiques en vue d'obtenir un certificat BPF pour l'export)]

Bonjour,

Votre demande nº 1626501 va être examiné.

Cordialement,

Pôle Inspection en surveillance du marché - Direction de l'inspection

Accepté/Refusé

Le dossier prend l'un de ces statuts une fois que le service compétent l'a étudié et statué.

Lorsque la décision est rendue par le service compétent, un e-mail est adressé pour confirmer et, le cas échant, pour justifier la décision.

Suivez notre actualité sur : ansm.sante.fr | 🝺 🎔 @ansm

Page | 7

le 21 avril à 15 h 30

	- Déclaration des établissements co	smétiques en vue d'obtenir un certificat BP
pourl	export	sinciques en vue a obtenir un certificat bri
Dossier	* 1626501 - Déposé le 21 avril 2020	
		😩 Inviter une personne à consulter ce dossier
Résumé	Demande Messagerie	

Attention : Les pièces jointes sont téléchargeables via l'interface demarches-simplifiees.fr. Un e-mail de redirection est envoyé dans la messagerie personnelle.

Lorsque la demande est rejetée, la motivation du refus se trouve dans la messagerie personnelle et dans l'outil demarches-simplifiees.fr.

C. Modifier un dossier (si besoin)

Le dossier peut être modifié s'il est en brouillon ou en construction. Lorsque votre dossier est en construction, vous ne devez modifier votre formulaire que si l'ANSM vous le demande.

Pour modifier un dossier <u>en brouillon</u>, cliquer sur « Actions » puis « Modifier le brouillon » ou ouvrir le dossier depuis l'espace personnel.

Mes dossi	ers	
N° dossier	Démarche Option n°2	Statut Mis à jour Option n°1
1631170	démarche en test ANSM - Déclaration des établissements cosmétiques en vue d'obtenir un certificat BPF pour l'export	brouillon 22 avril 2020 Actions •
	Oue pensez-vous de la facilité d'utilisation de ce	service Modifier le brouillon
	© ©	Commencer un autre dossier
		Supprimer le dossier

Pour modifier le dossier <u>en construction</u>, cliquer sur le bouton "Modifier mon dossier" en haut à droite.



tin dan dan dan dan dan dan dan dan dan da	arches-simplifiees.fr Dossiers	Page 9 (Aide •
t déposé sur une démar ANSM - E BPF pour	che en test. Toute modification de la démarche par l'administrateur (ajout Déclaration des établissements cosmétiques en vue l'export	d'un champ, publication de la démarche) entrainera sa su d'obtenir un certificat (en construction)
Dossier nº 16	31170 - Déposé le 27 avril 2020	ier ce dossier • Modifier mon dossier 🖨 •
	en construction en instruction terre Votre dossier est en construction. Cela signifie que vous pouvez Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administrat instruction ». Habituellement, les dossiers de cette démarche sont traités dans une heure. Cette estimation est calculée automatiquement à partir des déla constatés précédemment. Le délai réel peut être différent, en fon démarche (par exemple pour un appel à proiet avec date de déci	niné encore le modifier. ion le passera « en : un délai de environ is d'instruction ction du type de ision fixe).
	Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour contacter directement.	l'administration

Une fois les modifications effectuées, ne pas oublier de cliquer sur le bouton "Enregistrer les modifications du dossier" qui se situe en bas de page.

Resume	Demande	Messagerie		
Les champs avec un astérisque (*) sont obligatoires.				
				1
/ENTIO	NS LEGALE Nationale (S – Informations sur les de Sécurité du Médicam	données à caractère perso ent et des Produits de San	onnel recueillies et traitées par nté (ANSM)
Ce traitem	ent est effectu	ué sous la responsabilité de l'AN	SM dans le cadre de l'exercice de	e ses missions, conformément aux dispositions
du règlem fichiers et	ent général su aux libertés.	ur la protection des données (RG	PD) et de la loi 78-17 du 6 janviel	r 1978 modifiée relative à l'informatique, aux
L'accès à d'assurer	vos données es eur intégrité et	est exclusivement réservé aux agent leur confidentialité pour toute	ents de l'ANSM et est couvert pa a durée de leur traitement	ir des mesures de sécurité permettant
Vous disp	osez des droits	s prévus à l'article 40 de la loi 7	-17 du 6 janvier 1978 modifiée, e	et notamment du droit d'accès et de
Vous pouv	n de vos donn ez exercer ces	nees. s droits à tout moment auprès c	e notre Délégué à la protection de	es données, par demande écrite, en y joignant
un iustifice	atif d'identité c Boulevard Ana	comportant votre signature à l'u atole France 93285 SAINT DENI	ne des adresses suivantes : ANSM 5 Cedex ou dpo@ansm.sante.fr.	M, DAJR, délégué à la protection des données,
143-147				
143-147 [





D. Utiliser la messagerie pour contacter le service instructeur

Un onglet "Messagerie" est intégré au dossier. Celui-ci reprend les e-mails qui sont envoyés et permet de communiquer directement avec le service instructeur.

Après avoir saisi le corps du texte, cliquer sur le bouton « Envoyer le message ».

Il est possible de joindre un fichier au message (max 20 Mo) en cliquant sur « Choisir un fichier ».

messagerie vous permet de contacter l'instruc	teur en charge de votre dossier.		
en vue d'obtenir un certificat BPF pour l'	export)]		
Bonjour,			
Votre dossier nº 1631170 a bien été dép	osé.		
Dans l'attente d'un retour de l'ANSM, no le dossier soumis.	us vous demandons de ne pas moo	difier	
Cordialement,			
Pôle Inspection en surveillance du marcl	é - Direction de l'inspection		
		🛠 Répondre	
ériuez vetro mocence le			
crivez votre message ici			

